



1922

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE
L'ADMINISTRATION LOCALE

BUREAU DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE L'UTILITÉ PUBLIQUE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE
PRÉFECTURE DE LA SOMME

26. MAI 2010

Amiens, le 19 mai 2010

**INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

CHANGEMENT D'EXPLOITANT

Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme donne acte, sur le fondement de l'article R512-68 du code de l'environnement, à la société AGRATI AMIENS S.A.S., 41 rue Alexandre DUMAS à AMIENS (80090), de sa déclaration du 14 avril 2010 de reprise de l'activité de travail des métaux sur son site situé sur le territoire de la commune d'AMIENS, parcelles cadastrées section EP n° 104 et 106, précédemment exploité par la société ACUMENT AMIENS S.A.S.

Pour le Préfet et par délégation,
l'attaché chef de bureau,

Nicolas GRENIER

Copie adressée à :

Monsieur le maire d'AMIENS

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Picardie

Inspecteur des installations classées

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme

Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé de Picardie

Direction Régionale des Entreprises, de la consommation, du Travail et de l'emploi de Picardie

Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours de la Somme

Bureau Interministériel Régional de Défense et de Sécurité Civile

Agence de l'eau Artois Picardie